



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le 29 octobre 2018

## **LE COMITÉ STRATÉGIQUE DES INDUSTRIELS DE LA MER SIGNE SON CONTRAT DE FILIÈRE : VERS LE RENFORCEMENT DE LA COHÉRENCE INDUSTRIELLE DANS L'ÉCONOMIE MARITIME**

Installé le 26 février 2018 sous l'égide du Conseil national de l'Industrie, présidé par le Premier Ministre, le Comité Stratégique de Filière (CSF) des industriels de la mer a signé ce lundi 29 octobre son contrat de filière, en présence du ministre de l'Economie et des Finances Bruno LE MAIRE, de la ministre des Transports Elisabeth BORNE et de la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances Agnès PANNIER-RUNACHER, de Régions de France et des organisations syndicales, afin de donner son plein potentiel à l'économie maritime et favoriser la collaboration entre les quatre grandes organisations professionnelles du secteur.

La filière maritime française emploie aujourd'hui environ 115 000 personnes, pour un chiffre d'affaires de 30 milliards d'euros, dont 60% à l'export. Elle comprend quatre grandes composantes :

- L'industrie navale, représentée par le **Groupement des Industries de Construction et Activités Navales (GICAN)**, qui représente 42 000 emplois pour un chiffre d'affaires de 9,5 milliards d'euros ;
- L'offshore oil & gas, représenté par **EVOLEN**, qui recense 25 à 30 000 emplois pour 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires ;
- Les industries et services nautiques, représentés par la **Fédération des Industries Nautiques (FIN)**, qui comptent 42 000 emplois industriels pour 4,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires ;
- Les énergies marines renouvelables, représentées par le **Syndicat des Energies Renouvelables (SER), EVOLEN et le GICAN**, comptent 2 600 emplois et 600 millions d'euros de chiffre d'affaires.

La filière des industriels de la mer est un acteur essentiel de l'économie de notre littoral représentant bien souvent le premier employeur dans de nombreux bassins d'emplois. Elle entend, grâce à la signature de ce contrat de filière, donner une vraie dimension industrielle à son action : l'innovation, le numérique, l'emploi et la formation, l'internationalisation des entreprises et l'export sont les priorités de ces secteurs industriels unis dorénavant par le contrat de filière. La mer représente une opportunité de croissance exceptionnelle pour la France : l'action du Cluster Maritime Français et la mise en place du Comité France Maritime devaient être renforcées par un pilier industriel.

La vision stratégique partagée par les industriels, l'Etat et les Régions se décline ainsi en quatre projets structurants et douze engagements :

**PROJET STRUCTURANT 1 : Être acteur de la transition écologique en favorisant l'émergence de nouveaux matériaux dans des chantiers et industries adaptés, l'autonomie des plateformes et l'intelligence des systèmes embarqués, le développement de nouvelles énergies plus propres et plus économiques, et la diversification durable des ressources marines.**

**Engagement 1** - Réorganiser le secteur de la R&D maritime autour du Comité R&D de la filière et du Comité d'Orientation de la Recherche et l'Innovation pour la Mer (CORIMER) en renforçant le rôle du SG Mer comme fédérateur des administrations et guichets publics. Associer à cette nouvelle organisation les autres parties prenantes de la filière et aligner leurs actions dans les domaines qui relèvent du CSF.

**Engagement 2** – Développer le Comité R&D de la filière inspiré du CITEPH, programme de financement privé de projets R&D pour les PME innovantes travaillant dans les énergies développé par EVOLEN, avec le soutien des grands donneurs d'ordre industriels, afin d'aligner les projets R&D entre industriels et les instituts de recherche concernés.

**Engagement 3** – Estimer dans le cadre du CORIMER le besoin en termes de financements publics, et lancer dès à présent les grands projets identifiés.

**PROJET STRUCTURANT 2 : Assurer le développement efficient des outils numériques entre les différents rangs de la chaîne de valeur et favoriser les liens, notamment, avec les filières de l'aéronautique, l'automobile et l'énergie.**

**Engagement 4**- Mettre en place une organisation de la gouvernance numérique d'ici la fin de l'année 2018.

**Engagement 5** - Déployer une plateforme numérique dans la filière utilisant des résultats de l'étude PIPAME, d'ici 2020, avec un soutien financier de l'Etat.

**Engagement 6** - Accompagner 150 PME critiques de la filière vers les solutions de l'industrie du futur et notamment l'accession au cloud.

**PROJET STRUCTURANT 3 : Anticiper les besoins en compétence, formations et emplois au service de la filière aujourd'hui et inventer les métiers des industriels de la mer pour demain.**

**Engagement 7** - Faire aboutir avant fin 2018 les projets de Campus des Industries Navales (initié par le GICAN pour renforcer l'attractivité des métiers de l'industrie navale) et Aspire (initié par EVOLEN pour accompagner les personnes en recherche d'emploi dans les domaines de l'énergie) pour développer massivement l'attractivité des métiers de la filière et adapter l'offre de formation aux besoins des industriels

**Engagement 8** - Recruter 1000 personnes par an (alternants, CDI, CDD et intérim), sur un plan glissant à trois ans, avec un plan de formations adapté.

**Engagement 9** - Conclure un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) d'ici mi 2019 puis le mettre en œuvre.

## PROJET STRUCTURANT 4 : Gagner la bataille de l'export à partir d'une solidarité construite en France par les entreprises de la filière

**Engagement 10** - Doter la filière d'une stratégie à l'international avec un programme d'action à définir avec les différents opérateurs. Développer les parrainages grands groupes/ PME

**Engagement 11** - Coordonner et soutenir la présence des industriels dans les principaux salons professionnels et conférences organisés en France ou à l'étranger.

**Engagement 12** - Poursuivre sans délai la réflexion sur une meilleure disponibilité et une simplification des guichets existants aux fins d'accompagner la filière et en particulier PME et ETI : assurance prospection, FASEP, garanties export et aux investissements, lignes de crédits export

Hervé GUILLOU, Président du Comité Stratégique de Filière et Président du GICAN, déclare : « Grâce à ces actions et à l'engagement de l'Etat auprès des industriels de la mer, la filière maritime se donne l'objectif de créer 10 000 emplois en France et de générer 33 milliards d'euros d'ici trois ans. La filière des industriels de la mer, enfin considérée en tant que telle, jouera alors un rôle moteur et mesurable pour l'économie française, à la hauteur du potentiel que représente la mer pour notre pays ».

Dominique BOUVIER, Président d'EVOLEN : « L'énergie est une composante essentielle de l'économie maritime française et nous sommes très heureux de contribuer, ainsi, à son développement sur les cinq continents ».

Yves LYON-CAEN, Président de la FIN : « Le contrat de filière des industries de la mer s'inscrit dans une nouvelle dynamique qui place les grands acteurs Français au cœur d'un projet partagé et d'une destinée commune. La fédération des industries nautiques y voit le complément utile au travail engagé au sein de la confédération du nautisme et de la plaisance avec le SG Mer, les Régions et l'Etat. Bateau intelligent, nouveaux matériaux, digitalisation des entreprises, réforme des formations, responsabilité environnementale... Autant de sujets qui trouvent désormais un cadre concret de développement de notre politique industrielle au plus près des enjeux de nos entreprises, quelle que soit leur taille ».

Jean-Louis BAL, Président du Syndicat des énergies renouvelables : « Une filière des énergies marines renouvelables ne pourra se structurer que si la Programmation pluriannuelle de l'énergie affiche une véritable ambition pour développer ces technologies au large des côtes françaises. Leur compétitivité leur permet, désormais, de ne pas peser sur le pouvoir d'achat des Français ».



## A propos du GICAN, Groupement des Industries de Construction et Activités Navales

Le GICAN, syndicat professionnel français, rassemble plus de 180 industriels du domaine naval et maritime. Il réunit les grands maîtres d'œuvre, systémiers et équipementiers ainsi que les PME/ETI qui concourent à la conception, la construction, la maintenance et la mise en œuvre des navires militaires, des navires de commerce de moyens et grands tonnages, ainsi que des navires spécialisés et participent à l'émergence des Énergies Marines Renouvelables.

Dans un contexte de maritimisation de l'économie mondiale, l'ambition du GICAN est de favoriser le développement de l'industrie maritime française pour lui permettre de jouer un rôle de premier plan dans la valorisation, la sécurisation et la protection des espaces maritimes, aéro-maritimes, sous-marins et côtiers.

En savoir plus sur [www.gican.asso.fr](http://www.gican.asso.fr)

Contact presse : Jacques ORJUBIN, Délégué Communication et Relations publiques  
[jacques.orjubin@gican.asso.fr](mailto:jacques.orjubin@gican.asso.fr) +33(0) 1 56 59 15 04 / +33(0) 6 45 51 29 33

## EVOLEN A propos d'EVOLEN

Energy Made in France *Produire l'énergie dans le respect de l'environnement et de la sécurité est un défi majeur. Les 250 entreprises et 1 000 professionnels réunis dans l'association EVOLEN relèvent ce défi. EVOLEN promeut l'excellence technologique française de l'industrie parapétrolière, para gazière et des énergies renouvelables. Elle favorise l'innovation et le développement commercial de ses entreprises adhérentes.*

Contact Presse : Sylvie Le Brun [s.lebrun@evolen.org](mailto:s.lebrun@evolen.org) Tél : 01 47 17 68 67



## A propos du SER, le Syndicat des Energies Renouvelables

Le Syndicat des énergies renouvelables regroupe 380 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et 100 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (**FBE**), bois, biocarburants, biogaz, éolien, énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (**SOLER**), solaire thermique et thermodynamique.

Pour suivre le SER : [www.enr.fr](http://www.enr.fr) - **Twitter** : @ser\_enr - **LinkedIn** : Syndicat des énergies renouvelables

Contact Presse : Françoise JOUET [francoise.jouet@enr.fr](mailto:francoise.jouet@enr.fr) Tél : 01 48 78 05 60



## A propos de la FIN, la Fédération des Industries Nautiques

La Fédération des Industries Nautiques (FIN) porte la voix d'un tissu de plus de 5000 entreprises, et ses adhérents, regroupés en 11 métiers de l'industrie et des services nautiques, représentent plus de 80% du chiffre d'affaires de la profession (Constructeurs, Équipementiers, Motoristes, Loueurs, fluviaux, Loueurs maritimes, Négoce, Maintenance, Services, Grande plaisance, Sports de glisse, Sports de pleine nature).

La FIN a pour vocation de défendre, représenter et promouvoir les métiers de la filière nautique française, en France et à l'international. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur le plan régional, national et européen, la Fédération assiste et conseille les entreprises dans les domaines juridique, social, économique et technique. Elle a un rôle d'information auprès du grand public et des médias, notamment pour ce qui concerne l'évolution des tendances du marché. Au niveau international, la Fédération participe activement à l'évolution de la filière nautique.

Contact Presse : Audrey Salami [audrey.salami@fin.fr](mailto:audrey.salami@fin.fr) Tél : 07.76.16.94.02